

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du (jour / mois / année)

N° 20.../.....

Objet : Convention de Partenariat entre la commune de et le SYMSAGEL pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Dossier D'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

L'an deux mille dix neuf, le (jour en chiffres) du mois (mois en toutes lettres) à (heure en toutes lettres), se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de (préciser), sous la présidence de M. /Mme (Prénom et NOM), Maire de (préciser la commune), dûment convoqués le (préciser la date).

Présent(s) : (Liste des Élus présents) Formant la majorité des membres en exercice.	
Procuration : (Liste des Élus représentés)	
Absent(s) excusé(s) : (Liste des Élus absents)	
Le secrétariat a été assuré par : (Nom de la personne)	

Nombre de Membres en exercice :
Nombre de Membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
Votes Pour :
Votes Contre :
Abstention :

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 portant sur la modernisation de la sécurité civile,

VU le Code de la Sécurité intérieure

VU le Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 portant sur le Plan communal de Sauvegarde,

CONSIDÉRANT que le Plan Communal de Sauvegarde et le Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs sont des axes nécessaires à la gestion des risques, l'information et la protection de la population.

CONSIDÉRANT que dans le cadre du développement et du renforcement de la gestion du risque sur le territoire du Sage de la Lys, il est nécessaire de mobiliser les différents partenaires et tout particulièrement le SYMSAGEL,

CONSIDÉRANT que l'établissement d'une convention est nécessaire entre la commune de et le SYMSAGEL afin de fixer les rôles de chacun,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de partenariat entre la commune de et le SYMSAGEL pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Dossier D'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Fait et délibéré en séance

le

Le Maire

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.